

GR – Informations clubs – Décembre 2024

✓ Coupe des Clubs – Procédure

Les clubs intéressés doivent engager leur équipe au plus tard le jeudi 12 décembre 2024 à l'aide du [formulaire FFGym](#) La liste des équipes engagées sera communiquée aux comités régionaux dès le 20 décembre.

Conformément à la réglementation technique (cf. page 14 de la lettre FFGym GR 2024-2025), la commission nationale spécialisée définit ensuite les quotas et établit la liste des équipes qualifiées.

Les clubs dont l'équipe ne comprend pas de gymnaste en catégorie Nationale C sont contactés pour identifier la gymnaste de catégorie Fédérale qui concourra en Nationale C lors de la finale nationale.

L'ajout des équipes et des gymnastes dans EngaGym est réalisé par la FFGym.

Les clubs procèdent ensuite au règlement des droits d'engagement, avec une date de forclusion fixée au 14 janvier 2025.

Pour toutes les gymnastes membres d'une équipe de la Coupe des Clubs, les clubs doivent ensuite associer leur musique à l'appareil Multi-engins dans DJGym. Cette démarche est à effectuer au plus tard le vendredi 17 janvier 2025.

✓ Championnat de France Nat A/B & Nat C et Trophée fédéral individuel - Précisions

Le tableau des quotas est mis en ligne sur les mini-sites des 2 championnats de France individuel.

Les programmes prévisionnels seront accessibles sur les mini-sites de l'événement : Reims.

	Compétition Reims
Date de forclusion*	Mardi 14 janvier

* Date limite les demandes d'accréditations via EngaGym

Juges clubs : pour les 2 compétitions, les responsables régionales doivent transmettre la liste des juges clubs désignés pour leur comité à amandine.lefort-garbin@ffgym.fr pour le 20 décembre. Les clubs ne doivent pas engager leurs juges dans ENGAGYM.